



Analyse de faisabilité
Plateforme pour une meilleure accessibilité
de l'offre santé en matière d'alimentation.

Note de synthèse
E. Detaille, P. François, C. Vandoorne, 30 mars 2018

Introduction	2
<i>La préparation du Plan Prévention et Promotion de la Santé Horizon 2030 en Wallonie</i>	<i>2</i>
<i>L'axe alimentation équilibrée, activité physique régulière et lutte contre la sédentarité</i> <i>du Plan Prévention et Promotion de la Santé Horizon 2030 en Wallonie</i>	<i>2</i>
Méthodologie de l'analyse de faisabilité	5
<i>I. Profils des participants aux entretiens</i>	<i>5</i>
<i>II. Entretiens</i>	<i>9</i>
<i>III. Analyse</i>	<i>10</i>
Résultats des analyses	12
<i>I. Analyse SWOT - Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces</i>	<i>12</i>
<i>II. Plus-value, intérêt et motivations</i>	<i>14</i>
<i>III. Les objectifs de la plateforme</i>	<i>14</i>
<i>IV. Les thématiques privilégiées</i>	<i>16</i>
<i>V. Structure et modalités de fonctionnement de la plateforme</i>	<i>17</i>
Conclusions	21
<i>I. Enjeux et défis : Agir sur la santé au travers des systèmes alimentaires du futur</i>	<i>21</i>
<i>II. Recommandations</i>	<i>23</i>
<i>III. Pour aller plus loin</i>	<i>24</i>
Bibliographie	25

ANNEXE Liste des acteurs rencontrés et de leurs activités dans le domaine de l'alimentation-santé

Introduction

La préparation du Plan Prévention et Promotion de la Santé Horizon 2030 en Wallonie

En février 2017, le Ministre wallon en charge de la Santé a proposé au Gouvernement wallon sa note-cadre présentant les orientations stratégiques du Plan de Prévention et de Promotion de la Santé en Wallonie pour l'horizon 2030 (PPPSanté H2030, partie 1) [1]. Ce plan se donne pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population wallonne grâce à un dispositif dont les effets se déploieront sur le long terme. Un des cinq axes prioritaires de ce plan porte sur la promotion des modes de vie et des milieux favorables à la santé : la promotion d'une alimentation équilibrée et durable et d'une activité physique régulière s'intègre dans cet axe. Depuis janvier 2016, l'APES-ULiège a été mandatée pour préparer cette partie du plan, nommée WALAP, alors que l'opérationnalisation des autres priorités du PPPSanté H2030 a été menée à l'automne 2017.

L'axe alimentation équilibrée, activité physique régulière et lutte contre la sédentarité du Plan Prévention et Promotion de la Santé Horizon 2030 en Wallonie

Les travaux préparatoires de l'axe alimentation et activité physique (WALAP) se sont déroulés en cinq étapes.

- En mai 2016, une note d'orientation propose une vision pour cet axe, une structure pour les objectifs de celui-ci, un schéma de fonctions et d'organes pour la construction et la gestion d'un plan dynamique sur une période de 15 à 25 ans. L'enjeu est d'initier une politique concertée sur le long-terme, transversale et inclusive, pour l'alimentation et l'activité physique à des fins de santé. C'est donc l'occasion d'insuffler la santé dans toutes les politiques en abordant la santé dans le cadre de la transition des modes de vie et notamment des systèmes alimentaires et de la mobilité [2].
- Des groupes d'impulsion ont réuni 160 acteurs, représentant 93 organismes issus de 12 secteurs distincts de la société, afin de définir une série d'objectifs prioritaires par thématiques ou par milieux de vie. Une proposition de structuration du plan a été synthétisée sur cette base en avril 2017 [3].
- Ces acteurs ayant mis à l'avant-plan les questions d'accessibilité, aussi bien en ce qui concerne une offre alimentaire équilibrée et durable qu'en ce qui concerne les infrastructures et services liés à la mobilité active et au sport, des analyses exploratoires ont été menées à divers niveaux. Elles ont pour but de documenter des voies d'action qui permettront l'installation de dynamiques de concertation régionales, subrégionales et locales autour de l'alimentation et de l'activité physique.
 - o La faisabilité de deux plates-formes régionales rassemblant les acteurs à mobiliser pour une meilleure accessibilité de l'offre d'une part, en matière d'alimentation équilibrée et durable ; d'autre part, en matière d'activité physique régulière et de lutte contre la sédentarité.
 - o Quatre analyses de cas locales dans des communes wallonnes, pour mettre à plat les initiatives et les politiques qui contribuent à la promotion d'une alimentation équilibrée et durable et d'une activité physique régulière.
 - o Des interviews d'acteurs territoriaux impliqués dans la promotion de la santé : les observatoires et services provinciaux de promotion de la santé ainsi que les Centres Locaux de Promotion de la Santé.

Les arguments qui fondent la vision du plan et de ses travaux préparatoires

Une mauvaise alimentation et le manque d'activité physique font partie des facteurs à l'origine de maladies non transmissibles courantes dans les pays d'Europe : les maladies cardio-vasculaires, le diabète de type II et certains types de cancers. Ces facteurs contribuent également pour une large part à la charge mondiale de morbidité, de mortalité et d'incapacité [4]. Ce constat est expliqué notamment par l'évolution des modes de vie dans des organisations sociales en transition : de nombreux déterminants environnementaux, économiques et sociaux influencent individuellement et/ou collectivement les comportements, dont ceux relatifs à l'alimentation et l'activité physique [5].

La prévention de l'obésité, par exemple, repose sur plusieurs éléments : disponibilité durable de denrées alimentaires de qualité en quantité suffisante, environnement permettant de consommer facilement des aliments sains, pratique d'une activité physique quotidienne et pratiques de loisirs facilitée à un coût modique ; environnement familial, éducatif et professionnel encourageant les modes de vie sains. Influencer ces éléments ne relève pas uniquement des compétences ou des responsabilités du secteur de la santé. La question de l'alimentation se situe ainsi à la croisée de nombreux enjeux sociétaux : la santé publique via la prévention des maladies non transmissibles, mais aussi le développement socio-économique, l'implantation du développement durable, l'interculturalité et finalement la réduction des inégalités sociales de santé. Dans un contexte de transition vers des systèmes alimentaires durables, l'engagement coordonné des parties prenantes, sur la base du principe de santé dans toutes les politiques, est incontournable [6,4,7].

En outre, pour obtenir des meilleurs résultats [6], il convient de garantir l'accès de tous (âge, sexe, origine ethnique, handicap ou situation socioéconomique) à une alimentation équilibrée et durable. Il est indispensable de lutter contre les inégalités dans le domaine de l'alimentation par des politiques qui améliorent la disponibilité, l'accessibilité et l'acceptabilité d'aliments sains pour les groupes les plus vulnérables [6].

L'accessibilité de l'offre est définie par ses différentes dimensions, dont la disponibilité en suffisance d'aliments de bonne qualité nutritionnelle, la proximité de l'offre et l'accessibilité en termes de mobilité, l'adaptabilité de l'offre aux besoins et aux spécificités des publics, l'accessibilité financière, la disponibilité et l'accessibilité de l'information sur l'offre existante et enfin l'accessibilité sociale et culturelle.

Une analyse de faisabilité d'une Plateforme de l'offre liée à l'alimentation

Face à cette diversité d'acteurs et d'enjeux, l'opportunité de mettre en place une plateforme réunissant les acteurs de l'offre liée à l'alimentation en se focalisant sur la santé a été étudiée.

En effet, suite aux travaux réalisés par l'APES-ULiège, une telle structure dynamique sur du long terme semble être intéressante si l'on veut assurer une continuité dans la mise en place et le suivi du PPSanté H2030 au travers des législatures.

La réalisation d'une analyse de faisabilité vise notamment à mettre en lumière la complexité liée au mode de fonctionnement interne d'une plateforme visant à faire collaborer une telle diversité d'acteurs autour d'objectifs aux enjeux multiples et multi-niveaux.

Elle est apparue essentielle afin de définir plus précisément le positionnement des acteurs par rapport à un travail intersectoriel, les objectifs possibles et les contributions potentielles des différents types d'acteurs, qu'ils soient issus du secteur public, associatif ou privé (dont l'économie sociale et solidaire), et enfin leur degré d'adhésion et leurs exigences par rapport à cette idée de plateforme.

L'offre a été définie comme étant l'ensemble des services publics, associatifs ou marchands intervenant dans les systèmes alimentaires. Pour définir les systèmes alimentaires, on se réfèrera à la définition de Louis Malassis ; « *Un système alimentaire est la façon dont les hommes s'organisent dans l'espace et dans le temps pour obtenir et consommer leur nourriture.* » Elle englobe : le consommateur, mais aussi l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire, non seulement des producteurs aux consommateurs, mais plutôt de la semence végétale ou animale aux molécules sorties des unités de traitement des déchets. [8,9].

Cette démarche correspond également aux dispositions du Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan, qui encourage la coordination entre différents services et différents secteurs, en s'efforçant d'intégrer les questions de politique alimentaire urbaine dans les politiques, programmes et initiatives sociaux, économiques et environnementaux. Ce pacte intègre notamment les notions de distribution et d'approvisionnement alimentaires quand la production se fait sur le territoire, de protection sociale, de nutrition, d'équité, de production alimentaire, d'éducation, de sécurité alimentaire et de réduction des déchets [10].

Ainsi, une telle plateforme pourrait déboucher sur des collaborations qui optimisent la promotion d'une alimentation équilibrée et durable, créent au sein de systèmes alimentaires des débouchés qui répondent aux besoins de la population en matière de santé [6]. Elle pourrait aussi soutenir la coordination des actions, afin d'augmenter la cohérence entre les politiques qui ont une influence sur les systèmes alimentaires. Elle pourrait enfin apporter des éléments relatifs à la mise en place des partenariats publics-privés « sains » en identifiant différents modèles possibles. Rappelons toutefois que ce genre de partenariat nécessite une réflexion préalable et une analyse d'un point de vue éthique avant d'être établi.

Méthodologie de l'analyse de faisabilité

Afin de procéder à cette analyse, l'APES-ULiège a réalisé des entretiens individuels avec des acteurs clés en matière d'alimentation, complétés par une revue de la littérature scientifique et grise ainsi que par la présentation des activités de chacun des participants.

I. Profils des participants aux entretiens

Les acteurs rencontrés ont été choisis de manière à respecter un équilibre dans la représentation des différents secteurs intervenant dans le système alimentaire allant des représentants indirects ou directs de producteurs jusqu'aux consommateurs.

Une première liste a été établie par une chercheuse de l'APES-ULiège. L'ensemble des catégories d'acteurs de l'offre alimentaire figurant dans la liste proposée par l'APES-ULiège à l'issue des groupes d'impulsion étaient représentés. A savoir, des acteurs de la production-transformation, de la distribution, des utilisateurs, des formateurs et des acteurs de la transition.

La liste des acteurs interrogés est disponible ci-dessous enrichie, à titre de comparaison, des acteurs ayant participé aux concertations sur le *Référentiel Wallon Alimentation Durable* menées par le SPW Développement Durable [11] ainsi que les membres du Réseau des Acteurs Wallons pour une Alimentation Durable (RAWAD). Les activités respectives des acteurs rencontrés sont détaillées annexe.

Notons que le SPW-DD a procédé à des consultations en plusieurs temps. Le premier cercle correspond à un panel d'acteurs régionaux directement impliqués dans le système alimentaire et qui se rapprochent de ceux rencontrés par l'APES-ULiège dans le cadre de cette analyse de faisabilité. Tandis que la composition du second cercle convoqué par le SPW-DD début 2018, s'est axée sur les acteurs territoriaux et/ou plus indirectement impliqués dans le système alimentaire. Ces derniers correspondent pour une large part aux acteurs rencontrés dans le cadre de l'analyse des initiatives locales mené parallèlement par l'APES-ULiège.

La table 2. croise les acteurs consultés par le SPW-DD avec les analyses entreprises par l'APES-ULiège. Les deux processus ont mené à la rencontre d'acteurs très diversifiés tantôt identiques, tantôt similaires ou bien différents. Dans un souci de clarté, les acteurs rencontrés par cette dernière mais non consultés par le SPW-DD ne sont pas cités. Les détails seront disponibles dans les différentes notes de synthèse relatives à ces analyses.

Secteurs et types d'acteurs identifiés	Acteurs interrogés par l'APES-ULiège dans le cadre de l'analyse de faisabilité	Membres du RAWAD
Production-Transformation : Producteurs, Industrie agroalimentaire Associations/Fédérations professionnelles ...	Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs - FUGEA, Fédération de l'Industrie Agro-alimentaire Belge - Févia	L'Union des Agricultrices Wallonnes, La fédération belge francophone des fermes d'animation
Distribution : Retailler, Grande distribution, Circuits courts, HORECA, Collectivités, Associations/Fédérations professionnelles, ...	COMEOS, efarmz, Ceinture Alimentaire Liégeoise-CATL	Accueil Champêtre en Wallonie, La Fédération Wallonne Horticole, Fair Trade Belgium
Utilisateurs : Société civile, Collectivités, Pouvoirs organisateurs consommateurs de l'offre, Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, Association de défenses des consommateurs, Pouvoirs publics (UE, Fed, Régions et Communautés, Communes, Villes), Associations/Fédérations professionnelles, ...	Agence Wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité-APAQ-W, Service Public de Wallonie Développement Durable- SPW-DD, Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, Mutualité Socialiste – Solidaris. Service Promotion de la Santé	L'Observatoire de la Santé du Hainaut, Mutualité Socialiste – Solidaris. Service Promotion de la Santé, FdSS
Formateurs : Enseignement fondamental, qualifiant, supérieur, Acteurs de la formation dans l'agroalimentaire, Associations/Fédérations professionnelles (Diététiciens, Aide alimentaire, environnement notamment),...	Union Professionnelle des Diplômés en Diététique de Langue Française – UPDLF, RAWAD	BioWallonie
Acteurs de la transition : Groupes citoyens, Pouvoirs publics (Européen, Fédéral, Régional, Communautaire, Provincial et Communal), Circuits courts, Académiques, Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, Fédérations professionnelles, Associations et plateformes existantes, ...	CNCD 11.11.11., Oxfam-Solidarité, Rencontre Des Continents, Fédération Inter-Environnement Wallonie-IEW, CEESE-ULB	Fédération Inter-Environnement Wallonie-IEW, EcoConso, Le Collectif Stratégies Alimentaires, Les Conviviums « Slow Food » wallons, Hainaut Développement, CNCD-11.11.11, Fédération d'économie sociale SAW-B, Espace Environnement, Alimentation 21, RDC

Table 1. Participants au premier round d'entretiens de l'analyse de faisabilité.

Acteurs ayant participé aux consultations du SPW-DD dans le cadre de la construction du Référentiel Wallon en matière d'Alimentation Durable	Acteurs rencontrés durant les travaux menés par l'APES-ULiège
---	--

1^{er} Cercle

Production	FUGEA	Plateformes régionales
	FWA	
	FWA-FJA	
	FWA-UAW	
	UNAB	
	MAP-EPI	
	Socopro	
	BioWallonie	Groupes d'impulsion
	Collectif Stratégies Alimentaires	Plateformes régionales*
	Nature & Progrès	
Terre-en-vue		
Transformation	FEVIA Wallonie	Plateformes régionales
	APFACA	
	Diversiferm	
Distribution	APLSIA	
	COMEOS Wallonie	Plateformes régionales, Analyses de cas locales*
	Fédération HORECA Wallonie	
	Union Belge du Catering	
Consommation	AB-REOC/BV-OECO (ex-CRIOC)	
	EcoConso	
	Réseau des Consommateurs Responsables	
	Verbranchershutzzentrale (VSZ)	
	Test-Achat	
	Solidaris	Plateformes régionales
	Mutualité Chrétienne	
	Partenamut	
	Ligue des familles	Analyses de cas locales*
Transversal	UCM	
	UWE	
	Vinçotte Agrifood	
	Wagralim	
	IEW	Groupes d'impulsion, Plateformes régionales
	ConcertES	
	BTFE	Plateformes régionales*
	FDSS	Groupes d'impulsion* , Analyses de cas locales*
	Conseil de la Jeunesse	Groupes d'impulsion* , Analyses de cas locales*
Acteurs Publics	SPW-DGO3-Agri	
	SPW-DGO3-Envi	
	SPW-DGO4	
	SPW-DGO5	Groupes d'impulsion
	SPW-DGO6	
	AwAC	
	AEI	
	APAQ-W	Plateformes régionales
	AViQ	Groupes d'impulsion
	CRA-W	
	FRW	
	AQUAWAL	
	FWB - AG Enseignement	Groupes d'impulsion, Analyses de cas locales*

Suite page 8

Acteurs ayant participé aux consultations du SPW-DD dans le cadre de la construction du Référentiel Wallon en matière d'Alimentation Durable	Acteurs rencontrés durant les travaux menés par l'APES-ULiège
--	---

2^{ème} cercle

Approche territoire	Union des Villes et Communes de Wallonie	Analyses de cas locales*
	Association des Provinces Wallonnes + Provinces	Analyses de cas locales*
	Wallonie Développement + Intercommunales de développement économique	Analyses de cas locales*
	Réseau Wallon de Développement Rural + Groupes d'Action Locale	Analyses de cas locales*
	Fédération des Parcs naturels de Wallonie + Parcs naturels	
	Commissariat Général au Tourisme	
Approche secteur	Fédération des CPAS	Groupes d'impulsion*, Analyses de cas locales*
	Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	Groupes d'impulsion, Plateformes régionales
	CNCD 11.11.11	Plateformes régionales
	ACODEV	Plateformes régionales*
	Association 21	Plateformes régionales*
	FGTB	
	CSC	Groupes d'impulsion
	CGSLB	
	Fédération Wallonie Bruxelles	
	FOREM	Plateformes régionales*
	IFAPME	Plateformes régionales*
	Epicuris	
	Réseau IDée	Groupes d'impulsion
Question Santé	Groupes d'impulsion	

Table 2. Comparaison des acteurs consultés dans le cadre de la construction du *Référentiel Wallon Alimentation Durable* par le SPW-DD et les acteurs rencontrés par l'APES-ULiège dans le cadre de ses travaux préparatoires à l'opérationnalisation du Plan Prévention et Promotion Santé en Wallonie, horizon 2030.

(Légende : « *Groupes d'impulsion, Plateformes régionales, Analyses de cas locales* » = les différents travaux menés pas l'APES-ULiège ; « * » = Acteurs issus du même secteur mais non identiques consultés dans le cadre des travaux de l'APES-ULiège.)

II. Entretiens

1. Type d'entretiens et modalités de récoltes des données

Afin de ne pas trop orienter les discours des acteurs rencontrés, des entretiens semi-dirigés ont été menés sur base d'une grille préalablement rédigée.

Chaque entretien s'est déroulé sur base d'une grille de questions principales organisées en deux parties, l'une concernant les activités des acteurs interrogés, l'autre concernant la plateforme. Les entretiens ont été préparés par une analyse des activités des participants en regard de leur communication web. Cette grille d'entretien est par ailleurs commune avec l'analyse de faisabilité de la mise en place d'une plateforme de l'offre réunissant les acteurs liés à l'activité physique autour de la santé, analyse menée en parallèle à celle-ci.

2. Dimensions abordées lors des entretiens

Les différentes dimensions présentées ci-dessous ont été abordées dans le cadre des entretiens individuels semi-dirigés.

Les objectifs potentiels de la plateforme

Il s'agissait ici, de faire émerger la plus-value de mettre en concertation, autour de la santé, les acteurs de l'offre alimentaire liés à la production, la transformation et la distribution. Une liste de propositions, non-exhaustive et à discuter, avait été formulée.

- Echange de pratiques et d'informations
- Création de dispositifs de collaboration
- Définition d'opportunités de formation pour renforcer les capacités des acteurs
- Définition d'objet(s) d'autorégulation
- Opportunité de levier réglementaire

Les thématiques qui seront abordées

En partant du constat que des questions mobilisant des enjeux et des sensibilités variables pourraient être abordées dans le cadre de la plateforme, la même démarche a été réalisée, sur base de la liste des thématiques présentée Table 3. Page 14.

Structure et modalités de fonctionnement de la plateforme

L'objectif de cet item était de permettre l'appréciation de la meilleure manière d'organiser les débats dans la plateforme. Différentes options ont été envisagées : organiser les débats par grands axes thématiques ou plutôt décliner et cibler ces thématiques selon des publics ou des milieux de vie particuliers (comme par exemple les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, le milieu scolaire) ou encore des territoires donnés (comme par exemple quartiers, villes, villages ou territoire supra communaux, ...).

En ce qui concerne le format, il était convenu d'évaluer les modalités des réunions : en présentiel ou non, fréquences, temps disponible et mode d'organisation.

Composition de la plateforme

Le but était de récolter les éléments nécessaires à la constitution d'une liste exhaustive d'acteurs et de catégories d'acteurs qui pourraient être parties prenantes de la plateforme, à différents niveaux.

L'APES-ULiège avait formulé une liste d'acteurs pressentis présenté dans la Table 1.

Rôle des parties prenantes

Enfin, le rôle des participants dans le cadre des activités de la plateforme a été abordé : diffusion d'informations, organisation des réunions et relais auprès des autorités.

Afin d'éviter toute confusion, notons, qu'il ne s'agissait pas de déterminer quel acteur endossera tel rôle, mais plutôt de lister un ensemble de postes clés potentiels.

III. Analyse

A l'issue de la consultation, l'APES-ULiège a réalisé une analyse de contenu afin de dresser une cartographie des enjeux, des valeurs, des intérêts et des freins liés à la mise en place d'une plateforme, pour l'ensemble des dimensions évoquées ci-dessus.

1. Revue de littérature et fiches d'informations

Une revue de littérature a été menée à deux moments du processus de l'analyse de faisabilité.

Tout d'abord, pour la rédaction de la note de cadrage envoyée à chacun des acteurs en amont des entretiens, la première revue de littérature a été réalisée afin d'apporter les éléments contextuels aux participants puis, la seconde revue a permis de documenter les discours recueillis, leur analyse et les recommandations.

De plus, avant chaque entretien, une fiche d'informations spécifique à chacun des acteurs a été rédigée sur base des informations disponibles sur leurs sites respectifs puis, celle-ci a été complétée grâce aux entretiens. L'ensemble des fiches est disponible en annexe.

2. Modalités d'analyse

Tri des données

Les discours recueillis sur base de la grille standardisée, ont été catégorisés et codifiés chromatiquement selon les différentes rubriques afin de faire ressortir les éléments importants et faire plus aisément des liens lors de la rédaction de l'analyse de faisabilité. Les catégories utilisées étaient : enjeux, intérêts et motivations, conditions nécessaires, freins, fonctionnement, et enfin références citées par les interlocuteurs.

SWOT

Les éléments de discours couplés à ceux de littérature ont été présentés d'abord sous la forme d'une matrice SWOT permettant ensuite d'entamer l'analyse des entretiens et des enjeux liés à la mise en place d'une plateforme pour une meilleure accessibilité de l'offre santé en matière d'alimentation.

Dans ce contexte, les forces et les faiblesses ont pris en compte les éléments internes à la plateforme étudiée tandis que les opportunités et les menaces relèvent du contexte dans lequel celle-ci évoluera.

3. Suivi

Au début du processus, afin de s'assurer que cette analyse soit le strict reflet des réalités de chacun, il a été convenu avec les participants qu'ils ne seraient pas cités spécifiquement dans la synthèse des discours et qu'ils seraient consultés individuellement à l'issue de la rédaction afin d'avoir une double vérification des discours.

Au terme de cette première analyse de faisabilité, il a été convenu de décider si une étape complémentaire de consultation s'avèrera nécessaire ou si les éléments travaillés sont suffisants pour l'aide à la décision quant à la mise en place de ce type de plateforme.

Une fois la méthodologie définie et suivie, nous avons intégré des éléments de réflexion complémentaire fournis par le SPW DD afin de mettre en évidence les points de croisement de nos démarches.

Enfin, il a été convenu que la suite des travaux relatif à ce projet de plateforme devra aussi être définie en fonction du calendrier de décision et de mise en œuvre du PPPSanté H2030.

Résultats des analyses

L'analyse de discours démontre ici que les préoccupations ne sont pas les mêmes selon les catégories d'acteurs. De plus, le niveau de réflexion par rapport aux enjeux est également différent en fonction de l'expertise vis-à-vis de la thématique alimentation et santé, de la catégorie d'acteurs, du secteur et des valeurs défendues par chacun des organismes. L'analyse SWOT présentée en premier lieu dans cette partie permet de confronter cette diversité de positions en les enrichissant d'éléments issus de la littérature avant d'entamer une analyse plus détaillée des entretiens et des enjeux.

I. Analyse SWOT - Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces

S + FORCES +	W -FAIBLESSES -	O + OPPORTUNITES +	T - MENACES -
Mobilisation des Acteurs		Tendances du futur	
Diversité des acteurs : socle de compétences et réseau larges	Diversité des acteurs ; Conflits d'intérêts possibles, tous ne partagent pas les mêmes valeurs, codes, modes de fonctionnement	Mise en œuvre de la <i>Santé dans toutes les politiques</i> [7] : Vision holistique et intersectorielle	Lasagne institutionnelle belge et européenne = fragmentation des compétences et responsabilités
Ensemble des acteurs rencontrés sont d'accord sur le principe de se rassembler autour de la composante santé de l'alimentation	Pas de coordinateur pressenti	Développement de méthodes participatives en gestion de politiques publiques telles que la gouvernance collaborative [12]	Lobbys
	Formation des professionnels de l'alimentation renforce un système alimentaire inadéquat et crée des inégalités	Recours à des « experts du vécu » pour aider le politique dans sa prise de décision [13]	Méconnaissance du fonctionnement des systèmes alimentaires par la population belge
Volonté commune d'agir concrètement		Développement de l'Agroécologie [14]	Complexification des systèmes alimentaires, renforcement des inégalités d'accès à l'alimentation de qualité.
		Développement du e-commerce	Développement du e-commerce
		Existence d'un projet européen d'alimentation saine au travail appliqué en Belgique [15]	
		Existence des modèles émergents de Conseils Politiques de l'Alimentation fonctionnant ailleurs (en France, en Région Flamande, à Bruxelles, à Gent) [16,17]	
		Existence du RAWAD	
Ressources Organisationnelles et financières		Contexte Economique	
Multiplication des rencontres sur le thème de l'alimentation	Inexistence d'un lieu pérennisant la réunion des acteurs en Wallonie autour de la santé et de l'alimentation.	Diversité des productions agricoles et animalières wallonnes	Situation précaire des agriculteurs en Wallonie [18]
	Manque de temps et de moyens. Risque d'essoufflement des acteurs à moyen et/ou long terme	Développement d'initiatives d'économie sociale en Wallonie	Concurrence des marchés (internes mais aussi internationaux)
		Cadre législatif défini pour les partenariats public-privé	

Activités et Processus		Contexte démographique et territorial	
Volonté d'autorégulation de la part du secteur marchand [19]	A l'intérieur des fédérations de professionnels, des acteurs ont des intérêts divergeant	Population définie : 4,5 millions de Wallons[20]	Diversité et méconnaissance des profils de consommation des Wallons
L'idée de mettre en place une plateforme holistique intégrée déjà adoptée par le secteur marchand [21]			Situation socio-sanitaire ; augmentation du taux d'obésité et sédentarité des Wallons, précarité en croissance [20,22]
Initiatives portées par les acteurs individuellement dans le sens d'une alimentation équilibrée et durable existent déjà et sont, potentiellement, complémentaires		Retour vers des services de proximité	Diversité des territoires : urbanisation, périurbanisation et ruralité
Volonté partagée d'être associé à la construction et l'application de politiques			Diminution de l'accessibilité et augmentation des coûts de déplacements
Expérience(s) de concertation(s)		Contexte politique et législatif	
Groupes d'impulsion et rédaction d'une note de structuration du plan ainsi que de recommandations sur base des expertises du terrain [3](Réalisés par l'APES-Ulège)	Manque de suivi des travaux rompt la dynamique initiée par ceux-ci	Recommandation d'avoir recours à des « experts du vécu » ou « facilitateurs en prévention des inégalités » [22]	Absence de vision transversale entre les administrations et membres du gouvernement
	Méconnaissance mutuelle des initiatives de chacun des acteurs	<i>Référentiel Wallon Alimentation Durable</i> en cours de construction dans le cadre de la 2 ^{ème} stratégie wallonne de développement durable [11]	Fin prévue pour la 2 ^{ème} stratégie wallonne de développement durable en 2019 [11]
Cartographie des initiatives locales sur 4 communes pilotes (Réalisée par l'APES-Ulège)		Partie stratégique du Plan Prévention et Promotion Santé en Wallonie, horizon 2030 disponible [1]	Changement de gouvernement. Quid de la continuité dans le temps ?
Projet AD-IN et AD-T [23,24]		Projet de nouveau décret promotion de la santé en Wallonie	
	Information sur la santé et l'alimentation dispersée, pas toujours validée et peu accessible.	Existe déjà une section « Agriculture, agroalimentaire et alimentation » dans le pôle ruralité du CESRW [25]	CETA/TTIP [26,27] Directives Européennes
		Plan alimentation des personnes âgées MRS/MR [28]	Pas de cadre pour l'autorégulation du secteur marchand
		Révision du Plan Wallon de Lutte contre la Pauvreté [29]	Approche comportementaliste de l'alimentation prédomine
		Existence d'une législation concernant le gaspillage alimentaire (Plan REGAL) et les épiceries sociales [30,31]	Manque d'une vision globale d'une politique alimentaire et interprétation restrictive du droit à une alimentation équilibrée et durable en Belgique [32,33,34]
		Reconnaissance de la Plateforme comme organe officiel de concertation/avis/consultation/partage d'information et bonnes pratiques [29]	
		Recommandations et initiatives européennes [35]	

Table 3. Tableau SWOT réalisé sur base des discours et enrichi d'analyse de contexte sur base de la littérature et d'un recensement des plans et dispositifs en lien avec l'alimentation en Wallonie.

II. Plus-value, intérêt et motivations

De l'avis presque qu'unanime, la plateforme permettrait de catalyser les rencontres intersectorielles et de renforcer les réseaux de chacune des parties prenantes.

Il est attendu que cette structure contribue à diminuer la méfiance entre certains acteurs en laissant l'opportunité à chacun de mettre en avant son travail non dans la confrontation mais dans l'écoute, y compris des voix les plus vulnérables ou les plus contestées. Il est attendu aussi de changer l'image que le consommateur a des différents secteurs. En effet, de nombreux acteurs font des efforts en matière de santé, mais il est difficile de s'assurer que le consommateur a accès à l'information (exemple : la lecture des labels et des étiquettes).

De plus, ce partage d'expertise permettrait de renforcer les connaissances de chacun des acteurs pour les injecter de manière éclairée dans le suivi ou la mise en place de projets, de pratiques bénéfiques à la santé des wallons et aux différents secteurs. Cette plateforme fournit aussi l'opportunité de permettre à l'ensemble des acteurs des systèmes alimentaires d'appréhender le lien alimentation et santé en prenant en compte la variété des déterminants. Le but serait d'aboutir à une gestion intégrée de politique alimentaire en identifiant plus justement les leviers individuels et collectifs à chaque étape de la chaîne alimentaire.

La plateforme engendrerait de cette façon, un décloisonnement des acteurs de l'offre alimentaire et une augmentation de la cohérence des mesures portées par ceux-ci en les fédérant autour de certains de leurs intérêts. Ceci en acceptant que chacun puisse avoir des intérêts divergents de ceux des autres acteurs. Etre d'accord de se concerter est un premier pas, il ne faut pas vouloir à tout prix d'emblée des objectifs communs.

Le fait de donner une dimension structurelle sur du long terme pourrait par exemple assurer un suivi au-delà des mandats politiques. Selon l'expérience de certains acteurs, cette pérennité dans le déploiement d'actions permettrait d'atteindre les objectifs santé planifiés par le PPPSanté H2030.

III. Les objectifs de la plateforme

- Variété des objectif et attentes -

Les fins de cette plateforme sont diversifiées selon les répondants. Certains souhaiteraient une meilleure coordination sur des thématiques bien spécifiques, d'autres voudraient renforcer les liens entre acteurs du terrain et leurs représentants. Parmi les objectifs citons : créer un lien avec le local, améliorer la formation et l'éducation des professionnels touchant de près ou de loin au domaine de l'alimentation mais aussi des citoyens-consomma(c)teurs dès le plus jeune âge, cadrer certaines pratiques, évaluer l'impact sur la santé de certaines politiques régulant le domaine de l'alimentation, ou encore simplement disposer d'un espace de mise en commun.

- Complémentarité -

Fédérer autour de l'alimentation et la santé en faisant se côtoyer des acteurs qui ne se rencontrent pas forcément usuellement et qui, pourtant, contribuent au fonctionnement ou à l'amélioration d'un (même) système alimentaire, est l'objectif commun abordé par la quasi-totalité des acteurs rencontrés. Ce qui, in fine, permettrait de faire gagner de l'énergie et du temps à tous, tant aux acteurs de terrains qu'à leurs représentants. Une vision ou des objectifs partagés, soutenus par une structure telle que la plateforme, permettront de mener des projets concrets, éventuellement co-construits, transformant en action les connaissances/bonnes intentions qui font consensus.

Enfin, l'identification des complémentarités, via une meilleure connaissance des uns des autres, pourrait permettre à la plateforme d'être le relais de ce qui constitue l'offre, autant pour les professionnels que la population. Identifier les complémentarités permettrait aussi d'éviter de mettre en place des actions similaires qui se déforceraient parce qu'elles sont trop concordantes ou antagonistes.

- Socle d'information valides -

En effet, l'échange de pratiques et de compétences afin que les uns connaissent mieux le travail des autres et surtout l'échange d'informations valides pour combler certaines lacunes potentielles en matière de santé est un autre objectif évoqué à plusieurs reprises dans les discours récoltés. Prenons l'exemple donné d'un distributeur adaptant son offre en fonction de la demande de ses clients. Ceux-ci poussent pour avoir des jus détox en janvier. Bien que la responsabilité soit reportée sur le consommateur « qui demande des jus détox parce que c'est healthy », le distributeur aimerait en savoir plus sur le bien-fondé des allégations santé attribuées aux jus détox, pour mieux informer ses clients. Selon les personnes interrogées, cela permettrait à chacun des acteurs experts dans leur propre domaine d'être mieux « armés » face aux différents enjeux et défis que les systèmes alimentaires ont et auront à relever, mais aussi de diffuser une information correcte, claire, précise et cohérente à la population wallonne.

- Cohérence des politiques et consultations dans l'élaboration de celle-ci -

D'autres objectifs plus globaux ont également été abordés tels que : l'initiation d'engagements par secteur, la question de savoir comment renforcer les systèmes alimentaires de manière à les rendre plus accessibles et durables, la promotion des produits de l'agriculture et de l'élevage wallon, la fédération des forces vers une transition ainsi que le fait de mettre des « lunettes santé » pour aborder la durabilité, qui le plus souvent, est limitée à la facette environnementale. Enfin, la plateforme pourrait être un lieu de consultation des acteurs avant toute prise de décision politique concernant le domaine de l'alimentation.

- Diffusion d'une information cohérente -

Dans la continuité d'une cohérence des politiques, la mise en place d'une telle plateforme serait aussi l'opportunité de renforcer la cohérence des informations diffusées en ce qui concerne l'alimentation et la santé.

Conditions nécessaires
L'utilité de la plateforme a par ailleurs été abordée systématiquement par les participants, qui s'accordent à dire que des projets aux retombées concrètes doivent impérativement émaner de ce lieu de concertation. Il est, selon eux, nécessaire d'aller au-delà des échanges de bonnes pratiques et déclaration de bonnes intentions. Le travail sur base de projets (pilotes ou non) co-construits via des processus démocratico-participatifs ou la dispense d'un service soit aux parties prenantes soit à la population (ex : partage d'informations validées) seraient donc un moyen de dynamiser l'utilité de plateforme. Il est clair, pour chacun d'eux, que si la plateforme n'est qu'un lieu de représentation sans motivation précise, leur participation risque d'être remise en cause.
Freins
L'effet « coquille vide » a aussi été abordé, cela n'intéresse pas les acteurs de l'offre de s'investir dans une structure qui ferait de la figuration sans leviers d'action concrets. Il faut des objectifs concrets pour motiver les troupes et ne pas faire de la plateforme un argument de marketing politique uniquement. Tout comme certains acteurs ont souligné l'importance que chaque partie prenante fasse preuve d'une volonté de changement et d'une ouverture d'écoute, car ne pas vouloir évoluer ou prendre des positions exagérées-clivantes, entraverait grandement les motivations des autres.

On remarquera que ces objectifs recourent les missions envisagées au terme de l'élaboration du *Référentiel Wallon Alimentation Durable* : la co-élaboration / co-gestion de la politique alimentaire, la constitution d'un "centre de référence" (échange et validation de l'information, etc.), la conduite de projets concrets communs. Il s'agit cependant de missions bien distinctes, ne faisant pas appel aux mêmes compétences.

IV. Les thématiques privilégiées

La pertinence de la plupart des thématiques proposées à la réflexion a été validée par l'ensemble des répondants (Table 4). Cependant certaines précisions ont été apportées par chacun en rapport avec ces thématiques en fonction de son domaine d'activité, d'expertise et le plus souvent des enjeux.

Thématiques proposées par l'APES-ULiège	Thématiques complémentaires proposées par les participants
Offre alimentaire dans les collectivités : milieu hospitalier, maison de repos, milieu d'accueil de la petite enfance, milieu scolaire, lieu de travail	Place de l'action de « cuisiner » dans les collectivités (ex : l'accès à la cuisine aux résidents d'une maison de repos), la (dé)nutrition des personnes âgées
Accès des populations précaires à une offre équilibrée et durable (Universalité d'accès)	L'impact de l'aménagement du territoire sur l'accessibilité à une alimentation de qualité et/ou l'utilisation de terres nourricières
Alimentation du futur/ durable	La pyramide alimentaire belge
Cohérence avec la politique nutritionnelle du Fédéral et de l'UE	Les modes de production, la situation de l'agriculture en Wallonie et/ou en Europe, les enjeux globaux tels que le CETA-TTIP, les OGM, le changement climatique, la gestion de son empreinte carbone, l'utilisation de taxes pour réguler les comportements alimentaires
Information et communication : information vers les consommateurs (par exemple allégation santé, étiquetage nutritionnel, étiquetage des prix), éducation alimentaire et publicité, information localisée	L'éducation à une alimentation saine, l'alimentation dans toutes les politiques en abolissant l'approche uniquement comportementaliste de l'alimentation qui renvoie toutes les responsabilités sur le dos des consommateurs
Gaspillage alimentaire	La qualité nutritionnelle et équilibrée des dons alimentaires
Nouveaux modes de distribution et de consommation	Que manger selon son cycle de vie ? Quelle vérité sur les allégations santé de certains régimes alimentaires ? La question de la consommation de produits animaux, la place des produits transformés du sucre et/ou des matières grasses, dans les habitudes alimentaires des wallons et des belges en général
Consommation de fruits et légumes	Le lien entre les sols pollués et la santé [36]
Consommation de boissons alcoolisées et/ou sucrées.	

Table 3. Thématiques jugées intéressantes à aborder au sein d'une plateforme regroupant les acteurs de l'accessibilité d'une offre alimentaire orientée santé.

L'universalité d'accès ainsi que la question des collectivités, en particulier en milieu scolaire, ont également été jugées comme des thématiques importantes, voire prioritaires, par la majorité des répondants.

Le gaspillage alimentaire étoffe les discours, en effet, certains voyaient plus le lien avec les politiques environnementales que les conditions socio-sanitaires évoquées par d'autres.

Enfin, remarquons que la question de la consommation d'alcool au-delà des seuils recommandés a été exclue des objectifs de la plateforme par une large majorité. En effet, cette question est plutôt considérée comme étant une problématique associée aux assuétudes et ce domaine n'a ni les mêmes codes ni les mêmes enjeux. Toutefois l'abaissement des seuils pousse de plus en plus à intégrer la problématique de la consommation d'alcool dans les objectifs d'une alimentation équilibrée et durable [37].

V. Structure et modalités de fonctionnement de la plateforme

1. Composition

Dans un premier temps, il a été demandé aux répondants de citer spontanément qui impliquer dans la plateforme, puis la liste suggérée par l'APES-ULiège leur a été soumise.

D'emblée, les citoyens-consommateurs et les pouvoirs publics ont été cités par chacun des participants. L'importance de l'implication des collectivités et en particulier des écoles a aussi été soulignée par plusieurs acteurs pour des raisons d'exemplarité.

Par ailleurs, l'influence des formations des acteurs de l'offre alimentaire mais aussi de la population sur le renfort des systèmes alimentaires n'est pas à négliger. L'exemple des cours d'Encadrement Pédagogique Alternatif (EPA) a aussi été abordé. Ceux-ci pourraient tout aussi bien être un vecteur de transmission tout comme un canal de diffusion d'informations sur les circuits courts ou les produits distribués dans le supermarché proche.

Ont également été cités spontanément :

- Les mutualités pour leur rôle en matière de prévention, mais aussi de gestionnaire de l'assurance maladie invalidité.
- Le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) au vu de son implication pour et par les populations précarisées et de son expertise des politiques sociales.
- La Fédération des Services Sociaux (FdSS) fortement investie dans l'aide alimentaire [38].
- Le milieu universitaire pour son expertise scientifique, pouvant également être utile à éviter des débats liés à un manque de connaissances.
- Des « experts du vécu – mangeurs citoyens » dans le cas d'un fonctionnement de représentation citoyenne directe [13].
- Les ONG internationales pour leurs visions globales des systèmes alimentaires.
- Des représentants des organes fédéraux en lien avec l'alimentation (SPF Santé publique, AFSCA, ...)

Certains acteurs ont souligné la nécessité de choisir les acteurs à impliquer en fonction des objectifs de la plateforme elle-même.

Enfin, chacun s'incluait directement dans la composition de la plateforme. Aucun des participants n'a refusé d'y prendre part si elle venait à être mise en place. Cependant, certains ont émis des réserves quant à leur niveau d'implication en fonction de la composition de la plateforme. Il a aussi été souligné par plusieurs acteurs, que tous les acteurs proposés dans la liste étaient de manière générale ouverts à discuter voire à collaborer, cependant les rencontres ne se font pas et il est dommageable pour les systèmes alimentaires de disperser ainsi les bonnes volontés et les forces vives.

Les répondants ont également évoqué le fait qu'ils étaient favorables à un maximum de diversité, mais que certains acteurs de l'offre seraient difficile à mobiliser en raison de leur charge de travail, de leur situation ou contexte de vie. Par exemple les éleveurs qui vivent au rythme de leurs cheptels ou les populations précaires ayant d'autres préoccupations que le PPPSanté H2030 quand ils font leurs courses. Tout dépendra des leviers, de la plus-value et des motivations qu'ils trouveront à prendre part à une plateforme de ce type. Ces points sont discutés plus loin dans la note.

Conditions nécessaires
L'un des premiers éléments cités par les participants est qu'il est important de ne pas disperser les forces en s'assurant que la plateforme ne soit pas redondante à ce qui pourrait déjà exister. En effet, plusieurs participants avaient pris part aux réunions de concertation intersectorielle organisées par SPW-DD ayant pour but d'établir un référentiel alimentation [11]. L'APES-ULiège et le SPW-DD se sont rencontrés afin de définir l'opportunité de faire coexister et/ou se rejoindre les deux démarches.
S'assurer la diversité des acteurs en prenant en compte la réalité de chacun, afin de les mobiliser au mieux, semble être un élément d'attention particulière à adopter.
Freins
La multiplicité des acteurs est également un frein à la mise en place d'un fonctionnement dynamique et transparent car tout le monde n'a ni le même rythme de travail ni les mêmes objectifs. Cette multiplicité d'acteurs avec des intérêts parfois fort éloignés risque de n'aboutir qu'à des consensus mous si des engagements forts ne sont pas pris dès le départ.

2. Négociations des enjeux entre parties prenantes

Alors que la plateforme doit servir l'intérêt général tout en apportant une réponse adéquate aux besoins des différents acteurs, les participants n'ont pas une vision unilatérale concernant le rôle des parties prenantes et leurs responsabilités structurelles.

Tandis que certains promeuvent l'équation un « homme-une voix » afin d'assurer à chacun la parole, d'autres attirent l'attention sur le fait qu'il est dangereux de mettre tout le monde sur un pied d'égalité. Si la question de la diversité des acteurs fait l'unanimité, quelques répondants ont évoqué leurs craintes par rapport aux conflits d'intérêts et au manque de volonté de changement du côté des acteurs privés des systèmes alimentaires, notamment ceux qui pèsent sur l'économie du pays. C'est pour éviter les consensus mous que certains ont proposé d'impliquer dans un premier temps les acteurs sociaux afin de mieux se comprendre et de trouver des terrains d'entente, puis d'inclure le privé dans un second temps. D'autres acteurs pensent que ce travail en deux étapes pourrait se révéler inefficace et contreproductif.

Chacun des répondants a jugé le fait qu'il serait intéressant, voire nécessaire, d'avoir un équivalent temps plein au minimum pour coordonner et assurer le suivi de manière neutre et pérenne des activités de la plateforme. De plus, sur base de leur expérience, plusieurs ont évoqué le fait qu'avoir un coordinateur expert scientifique de la question de l'alimentation, pourrait être utile pour sortir des débats stériles rencontrés parfois et liés à des méconnaissances ou des malentendus. L'un des participants a alors proposé que cette plateforme puisse justement faire le tri dans tout ce qui se dit, se fait, s'entend pour garder ce qu'il se fait de mieux dans l'intérêt collectif.

Enfin, l'engagement de chacun à long terme devraient perdurer au-delà des mandats politiques.

3. Modes de fonctionnement

A ce stade de la réflexion, ces aspects de la plateforme ont soulevé plus de questions que de réponses concrètes. Quelle forme cette plateforme devra-t-elle prendre ? Présentielle ou numérique ? Quel sera le suivi aux propositions qui y seront faites ? ASBL externe, organe institutionnel ou simple lieu de partage ? A quelle fréquence devra-t-elle se réunir ? Tout dépendra de la place de cette plateforme dans le processus de décision politique ou dans le suivi de l'exécution des propositions de la plateforme.

En effet, les modes de fonctionnement sont étroitement liés au poids la plateforme dans le processus de décision politique.

Quant à la fréquence, l'ensemble des participants étaient d'accord sur le fait qu'il fallait un rythme régulier mais pas trop soutenu, pour permettre à chacun d'être présent et de tisser des liens dans un premier temps. Ensuite, il serait intéressant de réévaluer le rythme en fonction des besoins et des enjeux du moment.

En ce qui concerne le mode de fonctionnement, le modèle de la démocratie participative et la co-construction ont été proposés à plusieurs reprises ainsi que le fait que les actions de la plateforme devaient être liées à des objectifs et des projets. Il est important également de voir dans quelle mesure les décisions/propositions émanant de la plateforme seront mises en place ou pourront être mises en place. Etre dans l'innovation et l'intelligence collective permettrait d'implémenter un fonctionnement et une coordination multi réseaux pour répartir les forces et les connaissances en fonction des besoins du terrain et donc de la population. Enfin, de manière générale, la plateforme devra avant tout travailler sur les contextes et les déterminants socio-économiques, territoriaux, environnementaux : laisser de côté l'approche comportementaliste pour permettre aux wallons de participer à des processus collectifs qui impacteront ces déterminants.

Plusieurs modes de fonctionnement ont été évoqués :

- S'il s'agit de mettre en place une plateforme qui officierait en tant qu'organe d'avis en ayant au préalable bien défini le cadre de concertation, elle pourrait tout aussi bien rendre des avis sur des projets déjà bien aboutis qu'assurer le suivi de politiques publiques en place afin d'évaluer et/ou réadapter les propositions/projets.
- Si l'idée n'est pas de constituer un organe d'avis, il est important que la plateforme soit connectée avec les organes d'avis existants pour être intégrée d'une manière ou d'une autre dans le processus de construction des politiques. Il a été proposé que la plateforme se constitue soit autour d'un objectif prioritaire concret afin de l'atteindre au plus tôt soit sur base de groupes de travail thématiques ou encore sur base de projets pilotes. Si le modèle centré sur un objectif est appliqué, on pourrait imaginer qu'une fois cet objectif atteint, la plateforme évoluerait vers un autre objectif défini.
- Dans le sens de la santé dans toutes les politiques, l'importance de la transversalité a été soulignée, c'est-à-dire la collaboration de la plateforme à tous les niveaux du système alimentaire et de décision politique, mais aussi celle des ministres concernés entre eux et avec leur administration, intégrant les conditions de vie globales des wallons. Ce fonctionnement pourrait aussi être adapté à une démarche territoriale de façon à faire le lien avec les pouvoirs locaux afin d'assurer une continuité dans l'action.

Enfin, le nom que l'on donnera à cette plateforme qualifiera également sa fonction. Une plateforme de concertation n'a pas le même poids qu'un conseil de politique alimentaire ou une plateforme de l'offre.

Conditions nécessaires
Une chose indispensable évoquée presque à l'unanimité est que la plateforme, pour avoir une légitimité et des moyens d'actions, devra avoir le soutien du pouvoir public.
La plateforme doit être un instrument opérationnel, reconnu, outillé et utilisé.
De plus, l'exemple du référentiel alimentation durable porté par le SPW-DD illustre bien la nécessité de concertation et de transversalité entre les politiques ainsi que les administrations publiques et leurs tutelles sur les questions relatives aux systèmes alimentaires. Il en va de l'efficacité, de la cohérence des mesures, de la possibilité de faire émerger des initiatives concrètes et/ou de l'intérêt commun d'améliorer la santé de la population wallonne.
Il est important de limiter, via le mode de fonctionnement, l'impact des conflits d'intérêts sur les positions de la plateforme. Par rapport à cette condition, deux exemples ont été cités ; l'organisation du comité Good Food Bruxelles et la convention public-privé en région wallonne [16,30].
Un équivalent temps-plein (ETP) coordinateur-facilitateur-mobilisateur pourrait également intervenir dans ce sens. En effet, la question de l'animation est importante pour inciter à la collaboration et obtenir une vision commune qui supplante sur la défense des intérêts individuels. En effet, il s'agirait d'éviter que cet organe d'avis, de consultation ou concertation soit noyauté par les plus réticents aux changements. L'ETP coordinateur-facilitateur-mobilisateur devra donc veiller à dynamiser le groupe tout en restant dans le partage et à ne pas déposséder quiconque de ses spécificités et de son libre arbitre.
Freins
L'essoufflement dans la durée est une crainte partagée par plusieurs participants
Plusieurs modes de fonctionnement ont été proposés dans les résultats ci-dessus. Ces derniers ont attiré l'attention sur la place de l'informel dans les pratiques lobbyistes, qui pourrait être un frein au mandat fort souhaité pour la plateforme. En effet, limiter l'informel permettrait d'éviter le fait que l'un ou l'autre acteur prenne le dessus et cela permettrait aussi que soient pris en charge les extrêmes en vue de toucher une population plus large que si l'on travaillait sur la moyenne [39].
Le premier frein cité par l'ensemble des acteurs est le facteur temps. Il faudra nécessairement veiller à ne pas sur-solliciter, voire user les acteurs. Raison pour laquelle l'attribution d'un ETP à la gestion générale de la plateforme a été suggéré en plus d'adapter le rythme des réunions aux réalités de chacun. Les questions des moyens et du rapport temps-argent ont été mises en avant. Qui paiera quoi ? Est-ce que les acteurs seront motivés à participer s'ils ne sont pas rémunérés pour s'investir dans cette plateforme, si cette plateforme ne rencontre pas leurs intérêts et ne leur apporte pas de retours positifs à court terme ?

Conclusions

Dans cette partie seront abordés les enjeux et les défis de la mise en place de cette plateforme pour une meilleure accessibilité de l'offre santé en matière d'alimentation. Ils seront suivis d'une synthèse des recommandations et de pistes pour aller plus loin dans la réflexion.

I. Enjeux et défis : Agir sur la santé au travers des systèmes alimentaires du futur

- Favoriser une approche collective -

L'alimentation est à la croisée des enjeux sociétaux. Le contexte de vie voire certaines pressions sociales et les comportements alimentaires sont intimement liés à l'accessibilité à une alimentation de qualité. Pousser les pratiques vers le collectif en bannissant l'approche comportementaliste grâce à la réunion de l'ensemble des acteurs des systèmes alimentaires est l'angle le plus pertinent à adopter aujourd'hui et pour demain. En effet, s'alimenter n'est pas qu'une question de choix. Tout comme le montrent les arguments entourant le référentiel alimentation durable dans la Seconde Stratégie de Développement Durable wallonne, l'alimentation de qualité et durable est souvent associée aux pouvoirs publics en charge de l'environnement et/ou du développement durable. Pourtant, quand on est dans la précarité, c'est le frein économique et le levier santé qui préoccupent quand on est dans la précarité.

- Intégrer des parties prenantes aux enjeux divers -

C'est ici qu'intervient la question des lobbys en tout genre, ceux de l'industrie agroalimentaire qui prône l'autorégulation plutôt que le contrôle public, mais aussi ceux qui entourent les acteurs de la transition. Il est donc important de veiller à ne pas mettre en place un nouvel échelon où les lobbyistes pourraient jouer de leurs influences en privilégiant leurs intérêts financiers à la mise en place effective du PPPSanté H2030, et où le politique serait amené à jouer le médiateur entre l'économie et la santé de la population. Par ailleurs, l'appellation « plateforme des acteurs de l'offre liée à l'alimentation » a dérangé plus d'un participant. En effet, le fait de parler « d'offre » fait écho aux marchés économiques et non à l'accessibilité à une alimentation promotrice de la santé.

Il est aussi difficile d'ignorer que les représentants cités et rencontrés fédèrent au sein de leurs associations des acteurs potentiellement en concurrence les uns avec les autres. Tout n'est et ne sera probablement pas mis sur la table d'où l'importance de créer des dynamiques territoriales. D'autant plus qu'il y a une méfiance palpable de l'associatif envers les acteurs du secteur marchand. Ce qui soulève la question suivante ; comment faire se côtoyer tous ces mondes différents avec un véritable objectif commun, c'est à dire la santé des wallons ? Ces questions commencent à être documentées dans la littérature scientifique.

- Créer des dynamiques territoriales et citoyennes -

Il faudra assurer la diversité des acteurs tout en réfléchissant au poids du chacun en fonction des enjeux éthiques liés aux différents objectifs. Tout dépendra de la forme de la plateforme, de ses moyens, de la place qu'on laissera à chacune des parties prenantes pour s'y exprimer et surtout, de la volonté politique à agir sur le système actuel pour la santé des wallons.

La création de dynamiques territoriales, l'implication des citoyens, les processus d'intelligence collective sont de plus en plus utilisées pour contrebalancer les lobbys. Ce pourrait être une voie à approfondir.

- Mutualiser les enjeux et les ressources de la force publique -

Dans un premier temps, il faudra sans conteste trouver une manière de passer au-delà de la défense des intérêts et des rapports de force entre les différents acteurs impliqués et arriver à établir une confiance entre les membres constitutifs. Dans le traitement des préoccupations des parties prenantes de la plateforme, le pouvoir public devra donc se porter garant de l'intégrité et de l'accessibilité à tous. Face aux industriels qui ont un poids économique important, le politique saura-t-il assurer son rôle de régulateur de façon suffisamment ferme pour faire évoluer les systèmes alimentaires, rassurer les parties prenantes d'intérêts parfois divergents et équilibrer les rapports de force entre elles ? Il est donc essentiel de veiller à ce que les priorités communes soient fortes, comme le mandat. Il est aussi important de veiller à ce que la législation n'isole pas la Wallonie par rapport aux entités voisines et suivent les recommandations européennes [35].

De plus, afin de renforcer la nécessaire transversalité de la plateforme, il serait intéressant d'établir une collaboration étroite avec une structure publique développant une approche holistique de l'alimentation, comme par exemple le secrétariat général du SPW. Cela pourrait s'inscrire dans le suivi des travaux de préparation du référentiel wallon d'alimentation durable dans le cadre de la stratégie de développement durable wallonne. L'un des participants a par ailleurs soulevé la question de faire intervenir des acteurs de la santé dans les plateformes existantes pour éviter les « over laps », au lieu de créer une nouvelle structure.

- Faire coexister des concertations multi-niveaux –

C'est tout naturellement qu'au fil des discussions, la plateforme devient le lieu où il serait possible de construire un argumentaire sur la souveraineté alimentaire wallonne en y intégrant une dimension santé prononcée. Certains vont plus loin encore en la voyant initiatrice d'une politique alimentaire partagée et surtout concertée. Ce positionnement partagé pourrait également mener à la promotion d'une l'alimentation de qualité et durable, donc le plus souvent wallonne. Il donnerait aussi plus de poids dans la construction des politiques alimentaires qu'elles soient fédérales, européennes et/ou internationales.

- Faire évoluer la conception de l'alimentation et des systèmes alimentaires -

Les systèmes alimentaires actuels, que l'on sait de plus en plus contestés, que cela soit en termes d'inégalités ou de santé, sont renforcés par l'inadéquation des formations dispensées aux professionnels de l'alimentation ainsi que par les politiques organisant le secteur. Agir sur la formation est un défi à relever en priorité pour restructurer les racines des systèmes actuels plutôt que de se concentrer sur le traitement des symptômes.

Enfin deux autres grands défis attendent déjà la Wallonie aujourd'hui mais se renforceront certainement d'ici l'horizon 2030 : la place des boissons dont les sodas et l'alcool dans l'alimentation des wallons ainsi que la dénutrition des personnes âgées. Bien, qu'un plan prévention sur l'alcool soit un projet de la Ministre Fédérale de la Santé, que les sodas soient inclus dans la convention fédérale alimentation équilibrée et qu'un plan de lutte contre la dénutrition des personnes âgées soit porté par l'AVIQ en Wallonie ; n'est-ce pas un peu ironique que d'isoler ces problématiques de l'alimentation au vu du dernier état des lieux européen sur la santé des belges ? [40] De plus, la question de l'alcool semble être systématiquement relayée à des professionnels des assuétudes alors que tous les wallons bien que consommateurs réguliers, ne sont pas forcément diagnostiqués dépendants. Rappelons que

les seuils recommandés encouragent de plus en plus à faire la distinction entre la consommation régulière et l'addiction [36].

La question est de se positionner clairement à propos de l'étendue de la notion d'alimentation en fonction de notre contexte culturel spécifique. Ce questionnement dépasse largement le cadre de la mise en place d'une plateforme néanmoins, il mérite d'être formulé au vu des enjeux économiques, socio-culturels et sanitaires qui en découlent.

II. Recommandations

Tout d'abord, il est important de faire attention à ne pas confondre le copilotage intersectoriel pour le Health in All Policies (HiAP) et la plateforme réunissant les acteurs d'une accessibilité de l'offre en matière d'alimentation-santé. Tout comme il est important de ne pas faire de la plateforme un lieu de discussion centré sur les politiques alimentaires en perdant de vue le focus sur la santé.

Il s'agit avant tout de trouver un juste équilibre entre les questions liées à l'évolution des systèmes alimentaires et à la santé car les deux sont intrinsèquement liées et indissociables au cours des vingt prochaines années. Il serait possible d'initier une gouvernance collaborative autour de ces deux questions en mettant en place une coordination qui serait intersectorielle horizontalement et multi-niveaux verticalement. Ce modèle de gouvernance collaborative, déjà en place dans différentes villes et pays, s'adapterait sans trop de difficultés au contexte wallon, pour peu que les acteurs concernés en aient la volonté. En effet, il permet d'avoir des points d'entrée différents tout en conservant une ligne directrice constante [17,33]. Cette ligne serait celle donnée par le PPPSanté H2030 et elle serait façonnée par les besoins des acteurs des systèmes alimentaires identifiés dans cette analyse de faisabilité.

Éléments concrets ressortant à ce stade de la réflexion :

- Cette plateforme permettra à minima le partage et la construction d'informations vérifiées et consolidées par des experts, à destination des consommateurs. Ceux-ci identifieront la plateforme comme une source de référence en matière de santé et d'alimentation.
- Au-delà, mettre en place une plateforme régionale de l'alimentation avec des objectifs santé et de développement durable rendra effective et concrète la réalisation d'un travail commun sur les objectifs choisis ainsi que la définition d'indicateurs.
- Elle serait animée par différents groupes de travail où siègeraient équitablement et de manière concertée les représentants des différents acteurs des systèmes alimentaires, sans oublier les consommateurs « experts du vécu ».
- Un coordinateur à temps plein serait le moteur de la plateforme

Afin d'éviter toute confusion avec une pratique commerciale, il serait judicieux de supprimer le terme « offre » du nom de la plateforme. Bien que cela restera à définir avec les autorités compétentes, au vu des objectifs identifiés, les noms « Conseil de politique alimentation-santé wallon » ou encore « Plateforme wallonne Alimentation et Santé » sembleraient plus adéquats que « Plateforme de l'offre liée à l'alimentation ». Il ne s'agit pas que de sémantique, ce nom est le reflet des missions attribuées à la plateforme. La manière dont les intervenants évoquent ces dernières rappelle les « Conseils de politique alimentaire » existant déjà sous différentes formes et à différents niveaux dans d'autres pays. À ce propos, on lira avec intérêt la note d'analyse du FIAN Belgium intitulée « *Les conseils de politique alimentaire : vers une gouvernance démocratique des systèmes alimentaires ?* » [17].

Enfin, il restera à définir le mode de financement avec les pouvoirs publics en évitant tout conflit d'intérêt.

III. Pour aller plus loin

Il pourrait être utile de réaliser une enquête complémentaire en partant des acquis de cette analyse pour

- Préciser l'intérêt pour les thématiques et besoins émergents de ces entretiens pour établir un ordre de priorité de ceux-ci,
- Détailler et compléter l'analyse SWOT en la soumettant aux partenaires, en élargissant la consultation à d'autres acteurs notamment en organisant un groupe d'impulsion « innovation » réunissant les avant-gardistes du secteur pour identifier d'autres opportunités,
- Inciter à la transversalité et la complémentarité des initiatives en formalisant officiellement un lien entre la démarche ici présente et la mise en place d'un référentiel alimentation durable par le SPW-DD...

Bibliographie

[1] GOUVERNEMENT WALLON (2017). Plan Prévention et Promotion de la Santé en Wallonie – Partie 1 : Définition des Priorités en Santé – Horizon 2030. 125p.

Lien : <http://sante.wallonie.be/sites/default/files/plan-pr%C3%A9vention-janvier%202017-final-2.pdf>

[2] APES-ULIEGE (2016). Vers une politique concertée et inclusive pour la promotion de l'alimentation et de l'activité physique à des fins de santé. 19p.

Lien : <http://labos.ulg.ac.be/apes/wp-content/uploads/sites/4/2017/09/16040-Walap-pr%C3%A9p.-note-dorientation-d%C3%A9f.-20160512.pdf>

[3] APES-ULIEGE (2017). Proposition de Structuration du Plan - Déterminants Collectifs et Stratégies Privilégiées 13p.

Lien : <http://labos.ulg.ac.be/apes/wp-content/uploads/sites/4/2017/06/17060-WALAP-Proposition-de-structuration-du-Plan.pdf/>

[4] OMS. (2004). Stratégie Mondiale pour l'Alimentation, l'Exercice Physique et la Santé. 23p.

Lien : http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/43036/1/9242592226_fre.pdf

[5] FRANK L., BOMBARDIER A., KAVAGE S., DEVLIN A. (2012). *Health and the Built Environment : A Review*. 21p.

Lien: http://urbandesign4health.com/wp-content/uploads/2012/10/Built_Env-Final_Report-August2012.pdf

[6] OMS. (2014). Plan d'Action Européen pour une Politique Alimentaire et Nutritionnelle 2015-2020. Copenhague (Danemark).27p.

Lien:http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0010/254593/64wd14f_FoodNutAP_140426.pdf?ua=1

[7] LEPPA K., OLLILA E., PENA S., WISMAR M., COOK S. (2013). *Health in All Policies Seizing Opportunities, Implementing Policies*. Malta. 358p.

Lien : http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0007/188809/Health-in-All-Policies-final.pdf

[8] SERVICE PROMOTION SANTE, UNMS (2015). Modèle Déterminants l'Accessibilité à une Alimentation de Qualité.

Lien : <http://www.alimentationdequalite.be/IMG/pdf/modele-determinants-accessibilite-alimentation-qualite.pdf>

[9] RASTOIN J-L. (2015). *Les systèmes alimentaires territorialisés : le cadre conceptuel*. *Journal Resolis n°4 p.11*

Lien :http://www.resolis.org/upload/journal/document/11_20150313_resolis_journal_janvier_sat_interactif.pdf

[10] *Pacte de Politique Alimentaire Urbaine de Milan* (2015). Milan. 6p.

Lien : <http://www.milanurbanfoodpolicypact.org/wp-content/uploads/2016/06/Milan-Urban-Food-Policy-Pact- FR.pdf>

[11] GOUVERNEMENT WALLON (2016). *Deuxième Stratégie Wallonne de Développement Durable*. 67p.

Lien : http://developpementdurable.wallonie.be/sites/default/files/2017-08/Strat%C3%A9gie%20wallonne%20de%20d%C3%A9veloppement%20durable_0.pdf

[12] ALLEN P., JACOB R., LAKSHMAN M., BEST L., BASS K., BROWNSON R. (2018). *Lessons Learned in Promoting Evidence-Based Public Health: Perspectives from Managers in State Public Health Departments 8p*. Lien : <https://link.springer.com/article/10.1007/s10900-018-0494-0>

- [13] SPP INTEGRATION SOCIALE (2014). *Guide Expert du Vécu*. 32p.
Lien : https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/guide_expert_vecu.pdf
- [14] AGROECOLOGY IN ACTION (2016). *Déclaration d'Engagements : Forum AGROECOLOGY IN ACTION 2016*. 4p. Lien : http://www.agroecologyinaction.be/IMG/pdf/declaration_test.pdf
- [15] EUROPEAN UNION (2012). *A Balanced Nutrition At Work, the European FOOD projet : a successfull Public Private Parternship*.
Lien : http://www.food-programme.eu/IMG/pdf/final_publication_food_programme_2012.pdf
- [16] BRUXELLES ENVIRONNEMENT (2015). *Strategie Good Food « Vers un Système Alimentaire Durable en Région de Bruxelles-Capitale »* 98p.
Lien : http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/Strat_GoodFood_FR
- [17] BONOMOLLELI V., EGGEN M. (2017). *Les Conseils de Politique Alimentaire vers une Gouvernance Démocratique des Systèmes Alimentaires ?* FIAN Belgium 8p.
Lien : http://www.fian.be/IMG/pdf/conseils_politique_alimentaire_web.pdf
- [18] BELGA (2018). *La majorité des agriculteurs est dans "une situation précaire, tous secteurs confondus"* Le Vif.
Lien : <http://www.levif.be/actualite/belgique/la-majorite-des-agriculteurs-est-dans-une-situation-precaire-tous-secteurs-confondus/article-normal-796141.html>
- [19] FEVIA (2016). *Le Dixième Rapport des Initiatives de l'Industrie Alimentaire - La Politique Nutritionnelle de l'Industrie Alimentaire Belge*. 45p.
Lien : https://www.fevia.be/sites/fevia/files/media/10eme_rapport_nutritionnel_fevia_fr.pdf
- [20] ISP. (2015). *Enquête de consommation alimentaire 2014-2015. Rapport 1 : Habitudes Alimentaires, Anthropométrie et Politiques Nutritionnelles*. Belgique. 406p.
Lien: https://fcs.wiv-isp.be/nl/Gedeelde%20%20documenten/FRANS/Rapport%201_FR.pdf
- [21] FEVIA (2017). *Rapport de Développement Durable*.
Lien : <https://www.youtube.com/watch?v=WZCtqC9MaQo&feature=youtu.be>
- [22] FEDERATION DES CPAS (2018). *Plan Wallon de Lutte Contre la Pauvreté : Les 44 propositions de la Fédération des CPAS*. 14p.
Lien : http://www.uvcw.be/no_index/cpas/actions/3592367763820830201201812214688948466343.pdf
- [23] INTERREG FRANCE-WALLONIE-VLANDEREN (2017). *AD-In - Alimentation Durable Inclusive 2016-2020 Synthèse des Premières Réalisations*. 6p.
Lien : https://adineu.files.wordpress.com/2017/10/20170928_synthese_realisations_1an.pdf
- [24] INTERREG FRANCE-WALLONIE-VLANDEREN (2018). *AD-T - Pour le Développement de la Filière Agroalimentaire Durable Transfrontalière*. Lien : <http://www.filiere-adt.eu/le-projet-filiere-ad-t/>
- [25] GOUVERNEMENT WALLON (2008). *Décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative. Article 2/6, §7*
Lien : <https://wallex.wallonie.be/PdfLoader.php?type=doc&linkpdf=12697-17414-7144>
- [26] LEBEAU E. (2016). *L'impact des Traités Internationaux sur Notre Système de Santé : L'Exemple de l'Accord Economique et Commercial Général*. Santé Conguégée n°76. Lien : <http://www.maisonmedicale.org/L-impact-des-traites-internationaux-sur-notre-systeme-de-sante.html>

- [27] SERVICE PROMOTION SANTE, UNMS (2015). *Débat : « On n'aura peut-être pas des poulets chlorés mais peut-être pire »* Lien : <http://www.alimentationdequalite.be/blog/TTIP-interview-arena.html>
- [28] QUESTION SANTE (2012). *Plan Wallon Nutrition Santé et Bien-Etre des Aînés : Guide pour les Maisons de Repos*. 46p.
Lien : http://sante.wallonie.be/sites/default/files/31237_SPW_Br_48pages_Plan_Nutrition_0.pdf
- [29] GOUVERNEMENT WALLON (2018). *Plan wallon de Lutte contre la Pauvreté* 8 mars 2018.
Lien : http://luttepauvrete.wallonie.be/sites/default/files/Plan%20lutte%20pauvret%C3%A9_document%200complet%20mars%202018.pdf
- [30] GOUVERNEMENT WALLON (2015). *Plan REGAL : Réduction du Gaspillage Alimentaire en Wallonie* 6p.
Lien : <http://environnement.wallonie.be/OH/Gaspi/les17actionsduplanregal.pdf>
- [31] GOUVERNEMENT WALLON (2017). Décret du 23 mars 2017 insérant des dispositions relatives à l'aide alimentaire dans le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé.
Lien : <https://wallex.wallonie.be/index.php?mod=voirdoc&script=wallex2&PAGEDYN=indexBelgiqueLex.html&MBID=2017202144>
- [32] EGGEN M. (2015). *Le Droit à une Alimentation Adéquate en Belgique*. FIAN Belgium. 4p. Lien : http://www.fian.be/IMG/pdf/note_droit_alimentation_belgique_web.pdf
- [33] KOSKI C., SIDDIKI S., SADIQ AA., CARBONI J. (2016). Representation in Collaborative Governance: A Case Study of a Food Policy Council American Review of Public Administration 21p.
Lien : <http://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/0275074016678683>
- [34] SERVICE PROMOTION SANTE, UNMS (2014). *Livre Blanc Pour un accès de tous à une alimentation de qualité*. 23p.
Lien : <http://www.alimentationdequalite.be/IMG/pdf/livre-blanc-alimentation-version-telechargeable.pdf>
- [35] COMMISSION EUROPEENNE (2018) Initiatives on Nutrition and Physical Activity. 4p. Lien : https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/nutrition_physical_activity/docs/2018_initiatives_npa_en.pdf
- [36] EUROPEAN COMMISSION DG ENVIRONMENT, SCIENCE COMMUNICATION UNIT, UNIVERSITY OF THE WEST OF ENGLAND, BRISTOL (2013). *Science for Environment Policy In-depth Report: Soil Contamination : Impacts on Human Health*. Lien : <http://ec.europa.eu/science-environment-policy>
- [37] WHO, INDEPENDENT HIGH-LEVEL COMMISSION ON NCD'S (2018). Report of the Technical Consultation 22-23 March 2018, Geneva, Switzerland. 15p. Lien : http://www.who.int/ncds/governance/high-level-commission/HLC_Final_report_of_the_Technical_Consultation_21-22_March_2018-CORR1.pdf?ua=1
- [38] FEDERATION DES SERVICES SOCIAUX (2017). *Solenprim : Vers un Accès pour Tous à une Alimentation de Qualité*. 40p.
Lien : http://www.fdss.be/uploads/Publications/FdSS/Aide%20Alimentaire/A4_Journaldebord_Solenprim_2017_5.pdf
- [39] WILKINSON R, PICKETT K (2013). *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*. Les petits matins, Institut Veblen, Etopia.
- [40] COMMISSION EUROPEENNE (2017). *State of Health in the EU Belgique Profils de Santé par Pays 2017* 20p. Lien : https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/state/docs/chp_be_french.pdf